RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE

SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COISE (SIMA COISE)

- EXERCICE 2018 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1er de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2018. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

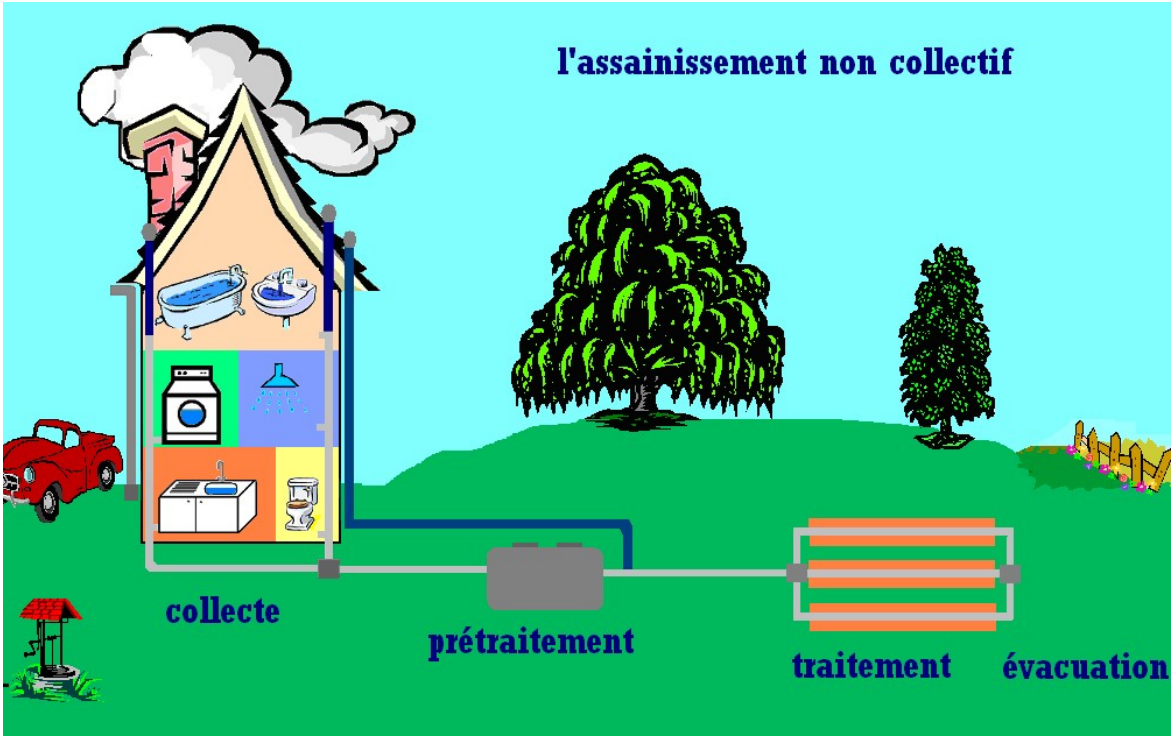

Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- Vérification de l'exécution des travaux,
- Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- L'entretien des installations d'assainissement,
- La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

B- Le SPANC du SIMA COISE

Trente-deux communes ont transmis cette compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise**.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

Ce territoire est situé majoritairement sur le bassin versant de la Coise avec 12 communes dans le Rhône et 20 dans la Loire.

Territoire d'intervention du SPANC du SIMA Coise

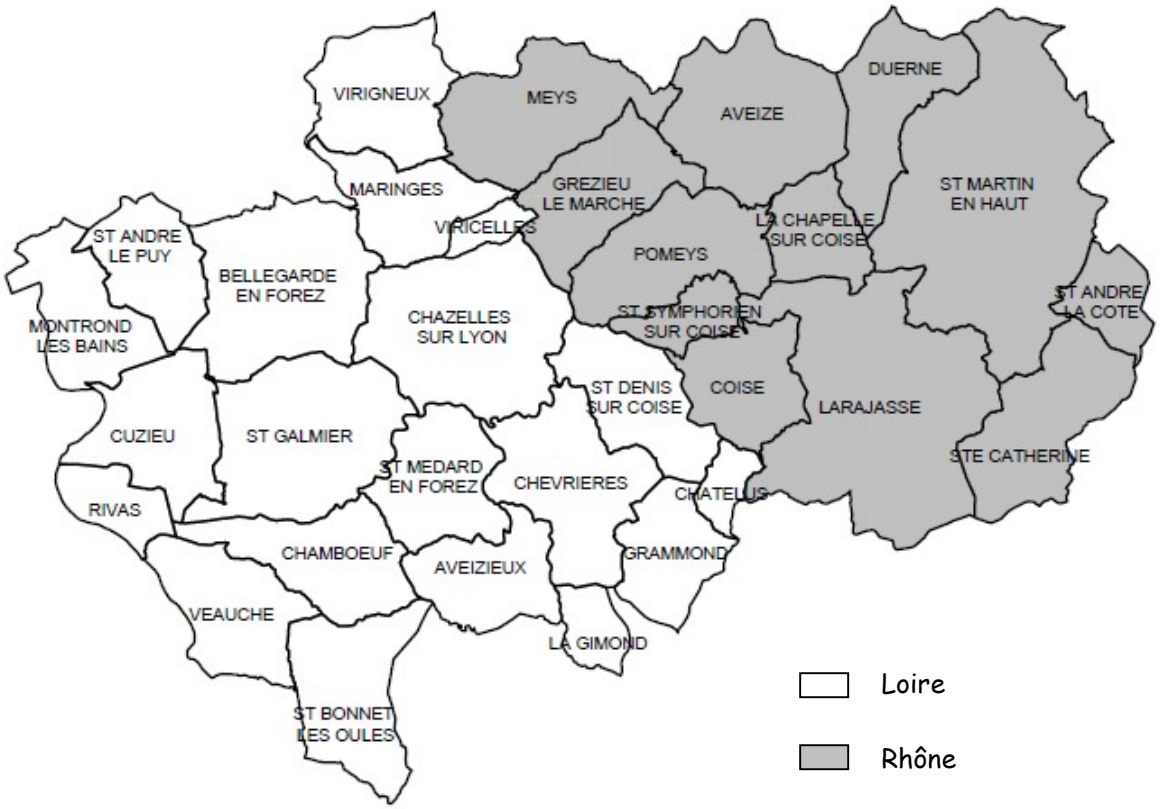

C- Organisation du service

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services.
Le SPANC est animé, depuis mars 2010, par 2 techniciens : Karine AUBRY et Joël SOUVIGNET. Ces techniciens sont encadrés par un directeur : M. Daniel ROCHE.
Isabelle GODORECCI assure la partie administrative du service : comptabilité, suivi des subventions, gestion du personnel, ...
Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

Remarque : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.
La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1er janvier 2009.
Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.
Yves PIOT, chargé de missions du SIMA, a été nommé directeur du SPANC. Il est parti à la retraite courant 2018 et il a été remplacé pat Daniel Roche.
Jean Yves CHARBONNIER est le président du SIMA Coise et Pascal MURIGNEUX, le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception :** il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement, à l'usage du bâtiment et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié en 2012 ou de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- **la vérification de l'exécution :** il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le vice-président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2018, **131** dossiers de conception dont 24 pour un permis ont été instruits et **123** installations ont été réalisées dont **15** concernant des permis de construire. Suite à l'appui technique, aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 87 % des installations sont conformes (avec ou sans réserves) au projet validé et à la réglementation.
Le bilan statistique 2018 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans **les annexes I et II** jointes au présent rapport.

B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement…). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.
Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement **la vérification du fonctionnement et de l'entretien.** Ce contrôle permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.
Enfin, depuis le 1er janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.
Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'usager.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

Le 2e passage a été réalisé sur pratiquement l'ensemble du territoire et, fin 2018, un 3e passage a été programmé sur les 3 communes de la Bulle Verte : St Galmier, Chamboeuf et St Médard en Forez.

En 2018, **531 contrôles de fonctionnement et d'entretien** ont été effectués et **66 diagnostics pour vente**.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur :

Ancienne grille d'évaluation

☐ **Favorable : bon fonctionnement général de la filière**
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.

☐ **Favorable avec réserve(s) : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.

☐ **Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.

☐ **Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.

☐ **Défavorable : travaux URGENTS à réaliser dans les meilleurs délais**
Absence d'installation.

☐ **Indéfini*:** Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1er juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité.

Grille d'évaluation selon l'arrêté du 27 avril 2012.

<table>
<tr><td rowspan="3">Problèmes constatés sur l'installation</td><td colspan="3">INSTALLATION SITUEE EN ZONE A ENJEUX</td></tr>
<tr><td rowspan="2">☑ NON</td><td colspan="2">☐ OUI</td></tr>
<tr><td>☐ Enjeux sanitaires</td><td>☐ Enjeux environnementaux</td></tr>
<tr><td>☐ Absence d'installation</td><td colspan="3">Mise en conformité dans les meilleurs délais</td></tr>
<tr><td>☐ Défaut de sécurité sanitaire</td><td colspan="3" rowspan="3">Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente</td></tr>
<tr><td>☐ Défaut de structure ou de fermeture</td></tr>
<tr><td>☐ Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP</td></tr>
<tr><td>☑ Installation incomplète</td><td rowspan="3">Travaux sous 1 an uniquement en cas de vente</td><td colspan="2" rowspan="3">Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente</td></tr>
<tr><td>☐ Installation significativement sous-dimensionnée</td></tr>
<tr><td>☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</td></tr>
<tr><td>☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure</td><td colspan="3">Recommandations</td></tr>
</table>

Bilan par communes des contrôles ANC au 31/12/2018

Commune	Nb ANC total	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable PAS d'ANC	Avis défavorable Travaux obligatoire	Avis défavorable Travaux souhaités	Favorable avec réserve	Favorable Conforme
AVEIZE	182	179	1	69	23	34	52
AVEIZIEUX	105	100		31	43	5	21
BELLEGARDE EN FOREZ	89	86		41	8	9	28
CHAMBOEUF	82	78		24	11	6	37
CHATELUS	44	44		9	21	4	10
CHAZELLES SUR LYON	213	211	1	48	69	25	68
CHEVRIERES	156	153	1	24	59	26	43
COISE	98	96		17	32	14	33
CUZIEU	71	69		25	9	12	23
DUERNE	130	128		27	55	13	33
GRAMMOND	105	102		32	15	20	35
GREZIEU-LE-MARCHE	145	143		42	20	35	46
LA CHAPELLE SUR COISE	90	88		25	14	24	25
LA GIMOND	51	49	1	13	12	7	16
LARAJASSE	396	383	3	130	122	51	77
MARINGES	135	130		36	37	16	41
MEYS	178	171		48	57	22	44
MONTROND LES BAINS	11	10		4		3	3
POMEYS	137	135		28	50	22	35
RIVAS	14	14			10	1	3
ST ANDRE LA CÔTE	19	19		8	3	3	5
ST ANDRE LE PUY	32	28		10	2	6	10
ST BONNET LES OULES	175	168		42	59	21	46
ST DENIS SUR COISE	143	137		31	42	23	41
ST GALMIER	155	145		34	32	13	66
ST MARTIN EN HAUT	477	436	1	142	108	79	106
ST MEDARD EN FOREZ	131	129	1	32	26	16	54
ST SYMPHORIEN SUR COISE	28	26	1	11	8	3	3
SAINTE CATHERINE	150	148	1	40	58	13	36
VEAUCHE	47	44	2	24	7	3	8
VIRICELLES	28	28		6	12	3	7
VIRIGNEUX	181	177	5	35	60	28	49
TOTAL	3998	3854	18	1088	1084	560	1104
POURCENTAGE		*96,40%*	0,5%	28%	28%	14,5%	29%

96.40 % des installations ont été visitées

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2018

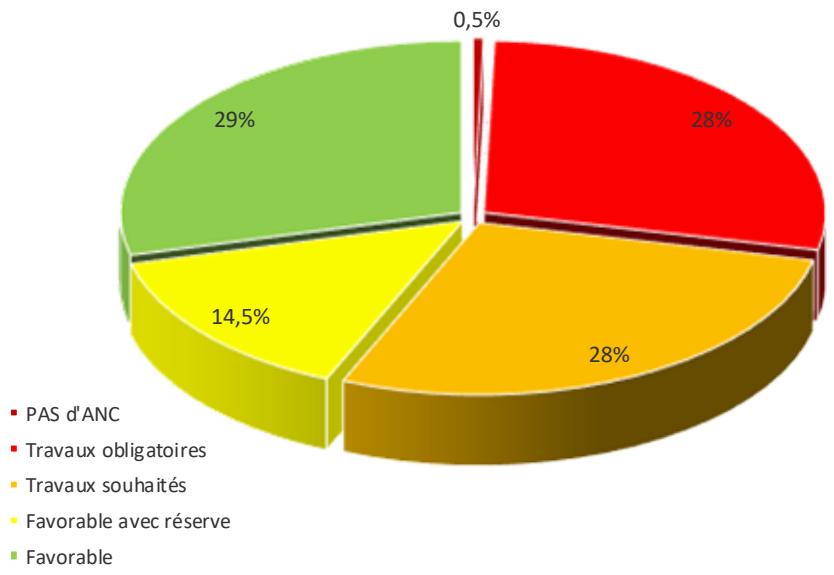

C- Les compétences facultatives

Afin de faire bénéficier les usagers d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes.

1- Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'usager à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec différents prestataires retenus par marché public. Le SPANC en est à son 3e marché de vidange.

En 2018, **52 usagers** ont bénéficié de ce service.

2- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.
Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques (AE RMC, AE LB) et privées (Bulle verte) mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009. Des marchés publics ont été passés avec des bureaux d'étude et des entreprises. Le marché bureau d'étude a pris fin courant 2018 et aucun nouveau dossier n'est financé par les agences de l'eau.

En 2018, sur la centaine prévue, seulement **62 installations** ont été réhabilitées et subventionnées par les agences de l'eau à cause de difficultés financières et administratives rencontrées par ces dernières.
Nos financeurs varient en fonction du lieu géographique : l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Bulle Verte. Chaque financeur a des critères d'éligibilité bien spécifiques.
RMC : forfait de 3000 à 3300€
AELB : 60% d'un montant plafond de 8500€ TTC
Bulle Verte : 20% à 50% d'un montant plafond de 9000 € TTC

Etat d'avancement du programme de réhabilitations groupées au 31/12/2018 :

Communes du territoire du SPANC	Nb total d'études réalisées en maitrise publique	Nb total de chantiers réalisés	Dont nombre de chantiers réalisés en 2018
Aveize	36	38	**0**
Aveizieux	8	6	**1**
Bellegarde en Forez	13	13	**1**
Chamboeuf	30	25	**0**
Chatelus	2	2	**2**
Chazelles sur Lyon	55	53	**3**
Chevrières	30	22	**8**
Coise	24	21	**6**
Cuzieu	9	11	**5**
Duerne	15	16	**2**
Grammond	14	15	**0**
Grézieu le Marché	32	32	**2**
La Chapelle sur Coise	16	11	**1**
La Gimond	6	6	**2**
Larajasse	40	37	**4**
Maringes	21	21	**1**
Meys	39	26	**2**
Montrond les Bains	0	0	**0**
Pomeys	18	17	**3**
Rivas	2	0	**0**
St André la Côte	4	3	**0**
St André le Puy	9	6	**0**
St Bonnet les Oules	17	11	**4**
St Denis sur Coise	22	15	**0**
St Galmier	43	46	**1**
St Martin en Haut	81	69	**5**
St Médard en Forez	36	37	**2**
St Symphorien sur Coise	1	0	**0**
Ste Catherine	25	22	**4**
Veauche	4	4	**0**
Viricelles	4	4	**0**
Virigneux	17	13	**3**
Total	**673**	**602**	**62**

D- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) sur le programme de réhabilitation d'assainissement non collectif en opération groupée. De plus, des panneaux sont régulièrement posés en limite de domaine public, aux abords des chantiers de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique.

Des lettres d'information sont éditées plusieurs fois par an par le SIMA dont une partie traite de l'ANC, elles sont envoyées par mail, et, le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Une lettre d'information est envoyée également aux nouveaux usagers. Voir **annexe III.**

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publiques locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Au cours de l'année 2018, les deux techniciens ont consacré 100% de leur temps à la réalisation des missions obligatoires et facultatives du SPANC + préparation de l'intégration des communes de l'ancien SPANC de ST Laurent de Chamousset. Le directeur du SPANC, responsable du SIMA a consacré 15% de son temps à l'organisation générale et au suivi administratif du service. La partie concernant la facturation et la comptabilité est gérée par l'assistante administrative du SIMA Coise. Cette mission correspond à 65% d'un temps plein.

Charges	Recettes
- Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations	- Redevances d'assainissement non collectif : Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- ➔ redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 125 €.
- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC : 200 € (dont 150 € pour la réalisation et 50 € pour la conception).
- ➔ redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maitrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- ➔ redevance pour compétence entretien : 30 €.
- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maitrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- ➔ redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

La délibération n° 405 du 19 février 2013 a validé les modifications apportées au règlement de service

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public de St Galmier.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.
La dernière version a été approuvée le 21 février 2017, elle est mise à disposition dans toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribué aux usagers avant chaque avis de passage ou intervention du SPANC ou pour chaque nouvel usager.

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➢ **D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
Aveize	1144	**182**	400
Aveizieux	1607	**105**	231
Bellegarde en Forez	2022	**89**	196
Chamboeuf	1641	**82**	180
Chatelus	129	**44**	97
Chazelles sur Lyon	5249	**213**	469
Chevrières	1101	**156**	343
Coise	786	**98**	216
Cuzieu	1541	**71**	156
Duerne	816	**130**	286
Grammond	911	**105**	231
Grézieu le Marché	800	**145**	319
La Chapelle sur Coise	598	**90**	198
La Gimond	289	**51**	112
Larajasse	1885	**396**	871
Maringes	682	**135**	297
Meys	868	**178**	392
Montrond les Bains	5366	**11**	24
Pomeys	1158	**137**	301
Rivas	608	**14**	31
Saint André la Côte	295	**19**	42
Saint André le Puy	1504	**32**	70
Saint Bonnet les Oules	1608	**175**	385
Saint Denis sur Coise	676	**143**	315
Saint Galmier	5826	**155**	341
Saint Martin en Haut	4097	**477**	1049
Saint Médard en Forez	1092	**131**	288
Saint Symphorien sur Coise	3680	**28**	62
Sainte Catherine	993	**150**	330
Veauche	8918	**47**	103
Viricelles	471	**28**	62
Virigneux	638	**181**	398
Total	**58 999**	**3 998**	**8 796**

Les populations légales millésimées 2014 entrent en vigueur le 1er janvier 2017. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1er janvier 2014.Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1er janvier 2017 dans leurs limites territoriales à cette date. **2.2 = taille moyenne ménage source INSEE 2014** Source : http://www.insee.fr/

- **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	**OUI**	**NON**
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	**100**	

Eléments facultatifs du SPANC	**OUI**	**NON**
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	~~10~~	0
TOTAL des points	**30**	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 130 sur 140.

B- Indicateur de performance

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.
Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2018, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables*}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

Soit (1104+560) / 3854 = 43,18 %

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 43,18 %

Cet indicateur est en hausse par rapport à 2017 grâce aux réhabilitations réalisées dans le cadre du programme groupé mais également grâce aux réhabilitations volontaires (souvent liées à une vente ou à un agrandissement)

* favorables avec ou sans réserve

ANNEXES

ANNEXE I : Contrôles de conception effectués en 2018

ANNEXE II : Contrôles de réalisation effectués en 2018

ANNEXE III : Communication

Annexe I : Liste des contrôles de conception effectués par le SPANC en 2018

Commune	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable Travaux obligatoire	Avis défavorable Travaux souhaités	Favorable Conforme	Favorable avec réserve
AVEIZE	1			1	
AVEIZIEUX	1			1	
BELLEGARDE EN FOREZ	2			1	1
CHAMBOEUF	1			1	
CHATELUS	1			1	
CHAZELLES SUR LYON	10			10	
CHEVRIERES	6			6	
COISE	1			1	
CUZIEU	3			3	
DUERNE	3			3	
GRAMMOND	2			2	
GREZIEU-LE-MARCHE	3			3	
LA CHAPELLE SUR COISE	7			7	
LA GIMOND	0			0	
LARAJASSE	11			10	1
MARINGES	5			5	
MEYS	8			8	
MONTROND LES BAINS	0			0	
POMEYS	6			5	1
RIVAS	0			0	
ST ANDRE LA CÔTE	1			1	
ST ANDRE LE PUY	2			2	
ST BONNET LES OULES	3			3	
ST DENIS SUR COISE	9			9	
ST GALMIER	2			2	
ST MARTIN EN HAUT	21			20	1
ST MEDARD EN FOREZ	6			6	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	0			0	
SAINTE CATHERINE	5			5	
VEAUCHE	1			1	
VIRICELLES	1			1	
VIRIGNEUX	9			9	
TOTAL	131			127	4
POURCENTAGE				97%	3%

Annexe II : Liste des contrôles de réalisation effectués par le SPANC en 2018

Commune	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable Travaux obligatoire	Avis défavorable Travaux souhaités	Favorable Conforme	Favorable avec réserve
AVEIZE	1		1	0	
AVEIZIEUX	1			1	
BELLEGARDE EN FOREZ	1			1	
CHAMBOEUF	1			1	
CHATELUS	2			2	
CHAZELLES SUR LYON	7		2	3	2
CHEVRIERES	10			8	2
COISE	8			8	
CUZIEU	6			5	1
DUERNE	6		1	4	1
GRAMMOND	0			0	
GREZIEU-LE-MARCHE	3			3	
LA CHAPELLE SUR COISE	4			2	2
LA GIMOND	2			2	
LARAJASSE	10			8	2
MARINGES	4			4	
MEYS	12		8	3	1
MONTROND LES BAINS	0			0	
POMEYS	5			3	2
RIVAS	0			0	
ST ANDRE LA CÔTE	0			0	
ST ANDRE LE PUY	0			0	
ST BONNET LES OULES	7			5	2
ST DENIS SUR COISE	0			0	
ST GALMIER	4		2	2	
ST MARTIN EN HAUT	11		1	8	2
ST MEDARD EN FOREZ	4			4	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	0			0	
SAINTE CATHERINE	5			5	
VEAUCHE	0			0	
VIRICELLES	2		1	0	1
VIRIGNEUX	7			5	2
TOTAL	123	0	16	87	20
POURCENTAGE			13%	71%	16%

Annexe III :

Animation du site internet

Lettres mensuelles

SIMA Coise – SPANC – Actualités de mars 2018

Nous souhaitons la bienvenue à Daniel Roche qui a débuté son contrat au 1er mars pour deux mois de tuilage à mi – temps en vue du remplacement d'Yves qui part en retraite au 30 avril 2018. A compter de cette date, Daniel sera alors à temps complet.

SIMA / SPANC :

les Contrôles de Bon Fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) se poursuivent à Chazelles sur Lyon (deuxième passage). Ils s'enchaineront sur les communes de Meys et Viricelles. Les bilans seront rendus à la commune de Sainte-Catherine en présence du Maire et de son adjoint. Le rendu a été fait sur la commune de Maringes.

Les contrôles de conception et réalisation : En ce début d'année, en trois mois, dix contrôles de conception (hors subvention) ont été réalisés de même que 3 contrôles des réalisations subventionnées.

Avenir du SPANC : Notre territoire a été modifié suite à la loi Notre. Nous souhaitons continuer de travailler avec les nouveaux EPCI en place et œuvrons dans ce sens. Nous avons rencontré la CCMDL afin de présenter Daniel Roche et de prévoir la configuration du SPANC en 2019. La CC MDL et SEM souhaitent poursuivre leur collaboration avec le SPANC. Nous sommes dans l'attente de réponse de CC Forez Est pour l'année 2019

Réhabilitation: Le 10e programme des agences de l'eau se terminent fin 2018. Du côté du SIMA, les dépôts de dossiers pour des subventions allouées aux réhabilitations ANC ont été effectués dans les temps.
L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a annoncé la fin des subventions sur le 10e programme dès octobre 2017 et s'est déjà positionnée pour le 11e programme commençant dès 2019 annonçant la fin des aides à la réhabilitation ANC.
L'Agence de l'eau Loire Bretagne ne prend plus de nouveaux dossiers depuis mars 2018. Le SPANC du SIMA Coise a une dernière tranche en attente de décision (qui devrait arriver courant mai 2018). Pour le 11eme programme, l'agence de l'eau Loire Bretagne ne s'est pas encore prononcée.
Le 4 avril le SIMA a délibéré pour demander à l'Etat de maintenir le budget des Agences de l'Eau et aux Agences le maintenir les aides financières à la réhabilitation.
L'Agence de l'eau Loire Bretagne impose de nouvelles règles pour l'attribution de subventions avec la présentation d'un contrat d'entretien pour toutes les filières (micro station, filière compacte, ..). La première réception de chantier avec entretien obligatoire a eu lieu sans que l'on sache vraiment ce qui est exigé par l'Agence LB.

SIMA Coise – SPANC – Actualités d'avril 2018

Après 23 ans au Sima Coise, Yves Piot a effectué sa dernière journée de travail le 30 avril pour un départ à la retraite. Les missions effectuées au fil des années telles de petits ruisseaux ont contribué à faire de grandes rivières plus respectueuses de l'environnement. L'ensemble de l'équipe et les élus le remercient pour son implication et sa disponibilité.

Les élus et partenaires sont invités à un pot de départ prévu le 25 mai à 18 h à l'hippodrome de Saint Galmier.

DE NOUVELLES EPCI POUR UN NOUVEAU SYNDICAT :

Mise en place du nouveau syndicat : Suite aux nouvelles EPCI adhérentes : CCMDL (18 communes), CCFE (8 communes), SEM (8 communes), COPAMO (1 commune) et Saint-André-la Côte, le Comité syndical s'est réuni le 4 avril 2018 afin de délibérer pour mettre en place le nouveau syndicat : Jean Yves Charbonnier a été élu président, il sera accompagné de trois Vices Présidents : Pascal Gonon représentant SEM, Pascal Murigneux représentant CCMDL et Georges Rochette (adjoint à la mairie de Montrond les Bains) représentant CCFE. Le nouveau bureau est composé pour SEM de Mr Charbonnier J Y et Mr Gonon P - pour CCFE de Mr Rochette G et Mr Galichet E - pour CCMDL de Mr Murigneux P, Mr Berne M et Mr Bonnier D - pour COPAMO : Mr Coste.

M. Daniel Roche a été nommé directeur au SPANC du SIMA Coise.

Vote du Budget 2018 : avec la nouvelle compétence GEMAPI le budget du SIMA a été présenté avec une comptabilité analytique. Il s'établit en fonctionnement : dépenses : 681 646 € et recettes : 681 646 € (dont 336 837.60 €) pour GEMAPI et en investissement en dépenses 374 177 € et recettes : 374 177 € (dont 374 177 € pour GEMAPI). Le budget du SPANC s'établit en fonctionnement en dépenses 146 408 € et recettes 146 408 € et en investissement en dépenses : 639 964 € et en recettes : 639 964 €

SPANC

Les Contrôles de Bon Fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) se poursuivent sur les communes de Meys. Le rendu va s'effectuer sur Châtelus et Saint-Denis-sur-Coise.

Réhabilitation : Suite à l'attribution d'une des dernières tranches en maîtrise d'ouvrage publique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de nombreux chantiers ont pu débuter. Une rencontre avec les entreprises travaux va être organisée afin de planifier au mieux l'élaboration de 25 chantiers.

Information aux usagers : L'Agence de l'eau demande de nouvelles pièces justificatives pour accorder les subventions aux usagers. Ceux –ci devront fournir un contrat d'entretien de leur installation d'assainissement non collectif.

Quel avenir pour le SPANC en 2019 :

Afin de construire un SPANC opérationnel au 1er janvier 2019 pour une continuité de service, le Sima Coise doit rencontrer les EPCI qui veulent travailler ensemble pour aborder les sujets financiers, administratifs et techniques (quelles EPCI souhaitent adhérer ? Quelles compétences au-delà du réglementaire choisir ? Questions sur le nouveau règlement de service du SPANC, les nouveaux statuts du SPANC, le budget pour 2019 - Quel personnel en 2019 ?...).

SIMA Coise – SPANC – Actualités de mai 2018

Cérémonie Retraite d'Yves : Plus de 120 personnes étaient présentes à l'hippodrome de St-Galmier pour le départ à la retraite d'Yves Piot Chargé de mission dont des collègues et anciens collègues, des partenaires et des élus Sima Coise et du bassin versant. La cérémonie a débuté par une présentation du SIMA COISE puis des discours des élus et des collègues et un film ont retracé la carrière d'Yves. La cérémonie s'est terminée par un apéritif convivial.

Les collègues du Sima Coise

SPANC

Réhabilitation d'Assainissement Non Collectif :

Nous avons reçu la lettre d'autorisation de démarrage de travaux de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour 80 dossiers relatifs à la réhabilitation privée d'assainissements non conformes. Toutefois, cette lettre ne garantit pas les financements de l'agence, ainsi, par prudence, nous attendons l'accord officiel avant d'avertir les usagers et de faire débuter les travaux.

Par ailleurs, nous avons reçu l'attribution de l'agence de l'eau pour l'animation de ces 80 dossiers.

Les Contrôles de Bon Fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) se terminent : les CBF se poursuivent sur Meys et Viricelles avec pour objectif d'être terminés à la fin du mois de mai.

Calendrier 2018 des chantiers réhabilitations : Une rencontre a été organisée avec l'entreprise Poyet afin de programmer les chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique (plus d'un par semaine) pour l'année 2018 afin de tenir l'objectif affiché, à savoir terminer l'opération en fin d'année 2018.

SPANC

Info Réhabilitation Assainissement Non Collectif :

Tous les devis travaux ont été réalisés et les chantiers ont été planifiés avec les entreprises TP d'ici la fin de l'année.

Concernant les subventions de la Bulle Verte, le taux est maintenu dans l'attente du positionnement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Concernant la dernière tranche privée de subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne (80 dossiers), nous avons reçu l'attribution pour l'animation.

Une nouvelle règle imposée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'attribution des subventions : la signature par les usagers de contrats d'entretien

Des courriers ultimatum ont été adressés aux usagers qui sont inscrits dans une tranche de demande de subvention et qui sont toujours dans l'attente de rentrer dans la démarche de réhabilitation (dernier délai le 30 juin 2018). Sans réponse de leur part, les demandes de soldes de ces tranches seront réalisés (Tranches 2 3 et 4 de RMC).

Contrôle Bon Fonctionnement : Tous les CBF « classiques » ont été réalisés. 300 CBF « décalés » (date anniversaire des 6 ans non atteintes) vont débuter. Pour ces contrôles il sera nécessaire de revoir l'adressage des usagers avec les communes.

La Motion pour le maintien des financements des Assainissements Non Collectifs des agences de l'Eau LB et RM&C
Lors du Comité syndical du 4 avril, nous avons informé les élus du souhait de l'envoi de cette motion aux Sénateurs de notre territoire. A ce jour, trois sénateurs ont répondu à la motion ANC, Mrs les Sénateurs Bernard Fournier, Bernard Bonne et Tissot Jean Claude. Bernard Fournier a transmis cette motion au premier ministre.

Avenir du SPANC : Une étude de l'avenir du SPANC est réalisée en interne pour définir la nouvelle organisation de travail avec l'agrandissement du territoire sur la CCMDL et la CCFE à compter de 2019.

SPANC

Nouveau logiciel Poseis de Progisem pour le suivi ANC et l'élaboration des rapports: Un nouveau logiciel ANC a été installé le 10 juillet au matin. Une formation téléphonique sera dispensée aux deux techniciens pour le paramétrage des rapports.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service ANC :
Le RPQS a été envoyé à toutes les communes concernées.
Il est disponible sur notre site internet
http://sima-coise.fr/Presentation,16.html

Poursuite des Contrôles Bon fonctionnement :

Les Contrôle de bon fonctionnement (CBF) se poursuivent selon un planning : 48 CBF ont été réalisés en mai, 27 en juin et environ 30 en juillet.

Déroulement des contrôles : Les usagers reçoivent par courrier un avis de passages impérativement une semaine avant la visite du technicien avec une proposition de rendez-vous. Le technicien contrôle le bon fonctionnement de l'Assainissement non collectif, saisit puis envoie un rapport aux usagers. Puis une facture est établie et adressée à l'usager. Un rendu est ensuite fait à chaque commune.

A ce jour les techniciens ont pratiquement terminé les 2ème contrôles d'une périodicité de 6 ans pour l'ensemble des usagers du territoire. Il reste les rendez-vous décalés (usagers absents) à refixer. Ces CBF décalés sont compliqués et plus longs à réaliser (rdv reportés).

Info Réhabilitation Assainissement Non Collectif :

Les travaux de réhabilitations se poursuivent selon le planning pour que l'ensemble des travaux programmés se terminent en fin d'année 2018 : Le suivi travaux est réalisé rigoureusement par la technicienne (actuellement les entreprises TP ont une semaine de retard).

Chantiers en contentieux : Les techniciens se sont rendus sur trois chantiers ANC qui posent problème en présence des entreprises TP et usagers concernés. Des conseils ont été donnés, des contacts ont été pris : expert en assurance, M Delfosse de l'Office International de l'Eau qui étudie le dossier à distance sur la base des éléments que nous lui avons transmis. Des solutions sont recherchées pour que chaque usager soit satisfait au mieux.

Avenir du SPANC : Une étude a été réalisée par la technicienne ANC sur le futur SPANC.
Pascal Murigneux, Vice Président a validé la synthèse de scénario pour le futur SPANC 2019. Des réunions ont été faites avec les EPCI intéressées par le service ANC :

- **Avec la CCMDL :** La CCMDL a souhaité confier l'intégralité de la compétence ANC au SIMA Coise, qui l'exerce déjà pour les communes de CCMDL situées sur le bassin versant de la Coise (plus Meys et Virigneux). Pour créer ce futur SPANC au 1er janvier 2019, plusieurs étapes devront être franchies et plusieurs questions se posent. En présence de Mr Dupeyron élu, Mme Goutagny Directrice, Aurélie Technicienne ANC, Jean Yves Charbonnier, Pascal Murigneux nos élus et Daniel Chargé de mission et Karine technicienne ANC, une réunion s'est déroulée le mardi 24 juillet afin de présenter les scénarios sur 2019 et 2020. Le mode de fonctionnement du service ANC de la CCMDL est très différent de celui SPANC du Sima Coise, tout comme la périodicité de contrôle, de plus la vision à 2020 pose encore question en termes de territoire. Une nouvelle rencontre à la CCMDL est donc prévue le 10 septembre 2018 prochain pour faire un nouveau point et avancer vers la fusion.

- **Avec la CCFE :** une demande a été faite par la CCFE pour que le SPANC se positionne en tant que prestataire ANC. Une réunion a eu lieu le 20 juillet 2018 en présence de Claire Gardon et M Dardouiller Vice-Président de CCFE en charge de l'assainissement, M Murigneux et George ROCHETTE, nos Vice-Présidents, afin présenter les prestations souhaitées en 2019 pour le territoire du Symilav et des collines du matin pour 2019.

SPANC

Avenir du SPANC :

Avec la CCMDL : Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la CCMDL, qui souhaite déléguer la compétence ANC au SPANC. Celles-ci ont permis après étude, réalisée par Karine Aubry, technicienne ANC, de faire le point sur l'organisation des deux structures (périodicité des contrôles, demandes des redevances..) d'établir différents scénarios sur 2019 et 2020 : mise à disposition de personnel, étude du budget...D'autres réunions sont prévues sur octobre pour finaliser le projet.
Avec la CCFE : La CCFE souhaiterait nous déléguer les contrôles ANC. Nous préparons en lien avec les élus un projet de convention.

Réhabilitation Assainissement Non Collectif :

- Nous avons reçu l'attribution de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour la tranche 13 privée pour les 80 chantiers à réhabiliter. Suite à cette attribution, les bons de commande études ont rapidement été transmis à Holocène - le marché public avec Holocène se terminant le 18 septembre 2018. Sur les 80 dossiers subventionnés : 33 courriers ont été adressés afin d'informer les usagers de leur éligibilité à cette subvention et 9 courriers de notification ont été transmis. A la date d'envoi de cette notification les usagers ont 1 an pour réaliser leur réhabilitation.
- De nombreux chantiers de réhabilitation se sont terminés. Les techniciens ont effectué les contrôles de réalisation, nous atteindrons sûrement la barre des 600 chantiers subventionnés à la fin de l'année.
- Nous avons rencontré les commerciaux de Premier Tech filière coco qui ont présenté leur nouveau cahier des charges concernant les filières compactes.
- Une réunion a eu lieu avec Mme Augros de la Bulle Verte le lundi 24 septembre concernant les usagers restant à réhabiliter à proximité des puits de Badoit. 5 usagers ont été identifiés dont certains déjà engagés dans un programme de réhabilitation. Pour les autres, une politique particulière de subvention pourrait être mise en place. La Bulle verte propose toujours une participation à hauteur de 20 % pour les usagers subventionnés par l'agence de l'eau et 50 % pour les usagers en travaux souhaités.

Contrôle de Bon Fonctionnement : Les rendez-vous décalés, qui ne sont faits qu'à la date d'anniversaire et pas en même temps que la commune entière, sont en cours. Le troisième contrôle sur le territoire de la Bulle Verte a débuté. Un rendu à la commune de Chazelles sur Lyon a été effectué le mardi 18 septembre 2018

SPANC

Un point sur les subventions Agence de l'eau Loire Bretagne :
Concernant la tranche 15 privée de 80 dossiers, tous les usagers ont reçu par courrier l'information de leur éligibilité. 5 usagers de cette tranche nous ont informés qu'ils ne souhaitaient plus rentrer dans la démarche de réhabilitation et 1 usager de la tranche 33 publique a aussi abandonné. Nous demanderons à l'Agence de l'eau Loire Bretagne de s'il est possible de remplacer ces usagers par d'autres en attente de réhabiliter. Ce changement de nom avait été accordé par la région à voir si l'agence de l'eau serait favorable.

Réhabilitation Assainissement Non Collectif : Les réceptions de chantier se poursuivent. Les usagers font de plus en plus appellent à de nouvelles entreprises (TP ou paysagistes) qui ne connaissent pas toutes les obligations en ANC et notamment les données techniques par rapport aux filières qu'elles posent. Cela pose des difficultés pour contrôler la bonne installation d'ouvrages et pour délivrer ensuite les documents, malgré l'insistance de Karine auprès des propriétaires pour les rencontrer avant de commencer les chantiers. Une réflexion devra être menée sur la manière d'informer les propriétaires et les nouvelles entreprises sur les contraintes et les obligations techniques

Une réunion a eu lieu avec la Bulle Verte le lundi 24 septembre concernant les usagers restant à réhabiliter à proximité des puits de Badoit. 5 usagers ont été identifiés dont certains déjà engagés dans un programme de réhabilitation. Pour les autres, une politique particulière de subvention pourrait être mise en place. La Bulle verte propose toujours une participation à hauteur de 20 % pour les usagers subventionnés par l'agence de l'eau et 50 % pour les usagers en travaux souhaités

Contrôle bon fonctionnement : Ils se poursuivent sur le territoire de la Bulle Verte sur Chamboeuf pour un troisième passage et sur St Médard. Les Contrôles se poursuivront en novembre sur St-Galmier.

Marché public : le marché public travaux a été reconduit pour une année pour les entreprises Font et Poyet.

Rencontre avec la CCMDL sur l'Avenir du SPANC : Jean- Yves Charbonnier, P. Murigneux, Karine et Daniel ont rencontré la CCMDL jeudi 18 octobre en présence de Mme Goutagny, Mr Dupeyron, Mr Chaverot, Mr Redon, Mme Chavaren et Mme Imbert afin de présenter les dernières solutions proposées par le SPANC du Sima. L'organisation pour un transfert de compétence avec deux structures ayant un mode de fonctionnement très différent est longue mais la volonté du SIMA est de tout faire pour maintenir le cap du 1er janvier 2019. De nombreuses questions restent donc en suspens. Un entretien est envisagé avec Mme Favard du Trésor public afin de voir s'il est possible d'avoir une disparité de montant de redevance entre les usagers sur le règlement de service.

Brèves

Réhabilitation d'assainissement non collectif :

Nous avons dépassé les 600 réhabilitations d'installations non conformes.

-**Commission Bulle verte** : La commission a eu lieu le 30 novembre 2018 afin de fixer le nombre de dossiers financés éligibles.

-**Chantier école** un chantier école de Montravel est intervenu pour des plantations sur Chevrières sur un terrain communal utilisé par deux usagers privés pour leur assainissement.

Agence de l'eau Loire Bretagne : l'Agence a confirmé que les 80 usagers de la tranche 15 privée devaient avoir transmis pour la fin d'année 2018 l'ensemble des pièces justificatives pour démarrer la réhabilitation. Un rappel a été fait aux usagers dont le dossier n'est pas complet.

Conseil d'exploitation et commission ANC :
Le Conseil d'exploitation et la commission ANC ont eu lieu mardi 13 novembre. De nombreux élus étaient présents. Le tarif de la redevance a été validé pour passer à 134 euros afin d'homogénéiser le territoire. D'autres points tarifaires ont été abordés, le Comité Syndical a validé ces décisions par délibération.

Contrôles bon fonctionnement : Ils se sont poursuivis sur Saint-Galmier. Le rendu des contrôles de Chazelles sur Lyon a été réalisé.

Vous pouvez retrouver l'actualité de nos actions sur notre
Site internet :
http://sima-coise.fr

SIMA Coise – SPANC – L' actualité de novembre et décembre 2018

Une fin d'année riche en évènements :

- **Pour le SPANC : la préparation de l'avenir avec un territoire qui s'agrandit.**
- **Pour le SIMA : la gestion des chutes de neige importantes, l'avancement du projet plantation haies, la préparation d'un journal de la Coise…**

SPANC : Un nouveau territoire

Transfert de compétence ANC de la CCMDL :
Cette fin d'année 2018 a été consacrée à la préparation de l'agrandissement de notre territoire avec la reprise de la compétence ANC sur le territoire de la CCMDL dès le 1er janvier 2019. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin d'organiser ce changement. L'idée d'un lissage sur deux ans des passages et une équité au niveau des redevances ont été retenus. La reprise du budget et l'intégration des fichiers informatiques des usagers est en préparation.
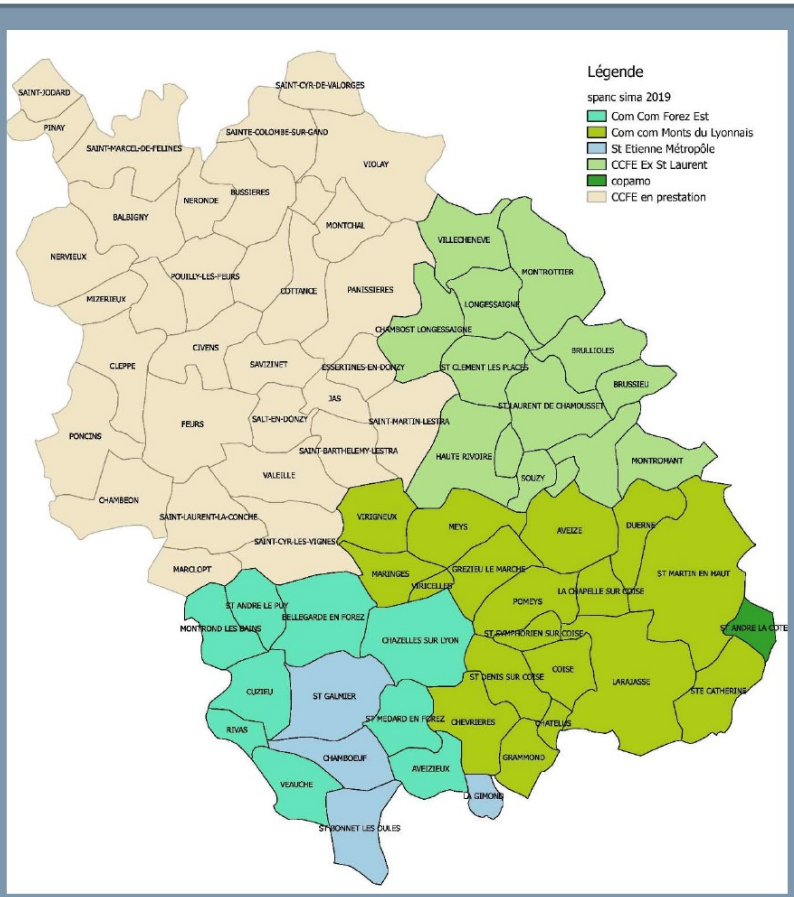
Prestations pour CCFE :
Plusieurs rencontres ont permis d'organiser les prestations : diagnostic vente, contrôle conception et réalisation sur presque l'ensemble des communes CCFE – sauf deux. Une facture trimestrielle sera établie pour notre prestation.